

# La charte d'accueil du nouveau-né et de sa famille

Depuis plusieurs années, l'équipe de la maternité du CH d'Arcachon s'engage à respecter au mieux votre projet de naissance, en toute sécurité, et à assurer à votre bébé un accueil de qualité. Voici nos engagements :

## Engagement de l'équipe

Notre équipe s'engage à vous accompagner pendant votre grossesse et votre accouchement avec respect et humanité, en toute sécurité.



## Information pendant la grossesse

Nous vous invitons à assister aux séances de préparation à la naissance, aux réunions d'information (accueil, alimentation, rythme du bébé, etc.). Nous nous engageons à ne diffuser aucune publicité qui pourrait vous influencer dans le choix de l'alimentation de votre enfant.

## Respect de votre projet de naissance

L'équipe est attentive à votre projet de naissance et vous accompagne en ce sens. Nous encourageons la présence d'une personne de votre choix à vos côtés lors de votre accouchement et de votre séjour, pour vous rassurer, vous mettre en confiance et vous soutenir.

## Peau à peau

À la naissance, pour faire connaissance avec votre bébé et faciliter son adaptation, il est placé contre vous, en toute sécurité, aussi longtemps que vous le souhaitez. C'est un moment privilégié.

## Proximité 24H/24

Pour être rassuré, votre bébé a besoin de votre contact. Nous encourageons cette proximité 24h/24, la totalité des soins sera donc effectuée près de vous. Si une séparation entre vous et votre bébé est nécessaire pour des raisons médicales, nous faisons en sorte qu'elle soit la plus brève possible.

## Compétences du nouveau-né

Dès la naissance, nous vous aidons à observer votre bébé et à comprendre ses besoins. Vous pouvez ainsi le nourrir aux signes d'éveil, lorsqu'il est prêt à téter. Pour aider votre bébé dans ses apprentissages, nous déconseillons l'usage précoce d'une sucette. Nous vous montrons comment l'apaiser autrement.



## Alimentation

L'équipe vous accompagne pour des tétées efficaces dans des positions confortables. Si vous allaitez, nous vous encourageons à lui proposer le sein aussi souvent qu'il le désire. Si vous l'alimentez au biberon, l'équipe vous indique quand et comment nourrir votre bébé.



## Lait de mère

Si vous allaitez, aucune autre alimentation n'est donnée à votre bébé, sauf indication médicale ou souhait contraire de votre part après avoir eu les informations nécessaires. En cas de séparation, nous vous indiquons comment entretenir la lactation pendant cette période.